



AVIS AUX MEMBRES

N° 2013 – 200

Le 12 août 2013

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Québecor inc. (QBR.B) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Québecor inc. (Québecor) a annoncé le 7 août 2013 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement des actions de catégories B en circulation de Québecor à raison de deux actions pour une. Les actionnaires de Québecor inscrits à la date de clôture des registres le 14 août 2013, recevront une action supplémentaire le ou vers le 15 août 2013, pour chaque action détenue. Les actions de Québecor commenceront à se transiger à la Bourse de Toronto, à l'ouverture des marchés, le 16 août 2013 sur une base de deux pour une.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR:** 16 août 2013
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** 14 août 2013
- **DATE DE PAIEMENT :** Le ou vers le 15 août 2013

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Québecor seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 16 août 2013



- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doublé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions catégorie B de Québecor (QBR.B)
- **PRIX DE LEVEE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **CUSIP :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVEE :** À compter du 16 août 2013, les limites de position et de levée seront fixées à 100 000 contrats pour les séries d'options existantes à cette date et à 75 000 contrats pour toutes les nouvelles séries qui seront inscrites après cette date.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 16 août 2013, la Bourse rajustera les prix de levée de Québecor pour les séries de tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.



Québecor inc., Cl. B		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
QBR	38,00 \$	19,00 \$
QBR	40,00 \$	20,00 \$
QBR	42,00 \$	21,00 \$
QBR	44,00 \$	22,00 \$
QBR	46,00 \$	23,00 \$
QBR	48,00 \$	24,00 \$
QBR	50,00 \$	25,00 \$
QBR	52,00 \$	26,00 \$
QBR	54,00 \$	27,00 \$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation